

immobilisations initiales. Une étude de ce genre aurait été très compliquée car certaines parties du réseau sont très vieilles et ont y a affecté, de temps à autre, des fonds en vue de leur rénovation et de leur remplacement, sans compter qu'on a étendu les services. Cependant, il est tout à fait raisonnable de supposer que si l'évaluation s'était fondée sur la valeur dépréciée des immobilisations, au lieu de leur valeur de remplacement, le chiffre eût été beaucoup plus bas et très probablement plus bas que l'offre qui a été acceptée.

Le Gouvernement a adopté comme ligne de conduite d'assurer des services de ce genre dans les régions éloignées jusqu'à ce que l'initiative ou l'entreprise privée puisse s'en charger. Le Gouvernement a cru que ce moment était venu, étant donné qu'il avait reçu une soumission ou offre conjointe de ces deux sociétés. Mais il faut examiner cette offre conjointe en tenant compte de l'exploitation des installations du gouvernement. J'entends par là l'exploitation financière, savoir si elles ont permis de réaliser un bénéfice ou s'il en est résulté une perte; au cours des années, l'aspect financier n'a pas été très bon. Compte tenu de ce fait et des importantes immobilisations qu'il faudra effectuer dans un avenir rapproché en vue de mettre ces installations en meilleur état de fonctionnement, compte tenu aussi de l'accroissement du volume des messages, surtout dans le nord-ouest de la province, il nous a fallu examiner sérieusement cette offre.

Je me permets de signaler ce qui suit au comité. Le coût d'exploitation du service téléphonique et télégraphique du gouvernement en Colombie-Britannique s'est élevé à près d'un million de dollars en 1952-1953. Le chiffre exact est de \$997,881. Au cours des premiers six mois de l'année financière courante, les frais l'exploitation s'élevaient à \$638,381, soit une augmentation de \$41,573 par rapport à la période correspondante de l'an dernier. J'ai ici un état indiquant le résultat financier de ces installations au cours des trois dernières années. En 1950-1951, les frais d'exploitation se sont élevés à \$863,000,—je vais citer des chiffres ronds,—les recettes s'établissant à \$599,000, ce qui portait le déficit à \$264,000. En 1951-1952, les frais d'exploitation s'élevaient à \$935,000, comparativement à des recettes de \$787,000, entraînant un déficit de \$148,000. En 1952-1953, les frais d'exploitation s'établissaient, comme je l'ai déjà indiqué, à \$997,000, tandis que les recettes atteignaient \$858,000. Le déficit était donc de \$139,000.

J'ai parlé des immobilisations prévues pour l'avenir. Les hauts fonctionnaires du ministère ont rédigé un rapport indiquant que des

immobilisations d'environ trois millions de dollars devaient être envisagées pour les prochains quatre ans. Ces dépenses s'imposaient en vue de renouveler et d'augmenter le réseau actuel qui est aujourd'hui fortement surchargé. Durant une partie de cette période, il y aura un déficit d'exploitation actuellement estimé à environ \$300,000, pourvu que se réalise la demande prévue en ce moment à l'égard du circuit loué.

A la lumière de ces circonstances et devant ces offres, nous en sommes venus à la conclusion que celles-ci devaient être acceptées. Je signale que, dans le cas du service télégraphique du National-Canadien, en ce qui concerne la part des installations qui lui appartient, l'offre a été, dès le début de \$750,000. Toutefois, l'offre de la *British Columbia Telephone Company* n'a pas atteint ce montant dès le début, parce qu'une fois que cette société eut terminé son enquête et effectué une estimation complète de la valeur des installations, elle a constaté que le montant des dépenses qui s'imposaient était tel qu'elle ne pouvait pas présenter une offre considérable. On lui fit dire que si c'était le cas, le gouvernement refuserait de vendre.

Dans ces circonstances, la société a d'abord décidé d'offrir \$110,700. L'offre a été rejetée. La société a ensuite augmenté son offre à \$400,000, ce qui a de nouveau été rejeté. Enfin, elle a porté son offre à \$750,000. Lorsque les offres ont été soumises au gouvernement, celui-ci a conclu, compte tenu de toutes les circonstances et des dépenses qui s'imposaient, que ces offres, au montant total de \$1,500,000, étaient raisonnables.

Ce point étant réglé, il s'agissait ensuite d'entrer en pourparlers en vue de savoir moyennant quelles conditions serait conclu le marché. Lorsque le Gouvernement eut décidé d'accepter l'offre d'achat, on a fait savoir aux sociétés acheteuses que nous avions l'intention d'insérer dans le contrat de vente certaines conditions visant à protéger, non seulement les employés, mais aussi les clients desservis dans la région en cause. Voici quelques-unes des conditions que nous avions l'intention d'insérer dans le contrat de vente, avons-nous laissé savoir aux acheteurs:

1. Après la date de la vente, le Gouvernement n'exploitera plus son service de télégraphe et de téléphone à l'ouest des montagnes Rocheuses. Ledit service ne sera pas rétabli dans la région et le gouvernement fédéral ne sera d'aucune façon tenu de fournir de tels services.

2. La *B.C. Telephone Company*... fournira ou verra à ce que soit fourni un service téléphonique à toutes les localités et collectivités actuellement desservies par l'entreprise ci-dessus mentionnée, un tel service devant être à tout moment au moins équivalent au service que fournissait jusqu'ici le réseau de télégraphe et de téléphone de l'État.

3. Les Télégraphes du National-Canadien fourniront ou verront à ce que soit fourni un service